

Édito

Pagaille médicale

Par Francis Van de Woestyne

Il est des matières dans lesquelles les francophones sont parfaitement ridicules : la limitation du nombre d'étudiants en médecine en est une. Rappel. En 1996, le gouvernement fédéral a voulu limiter l'offre médicale. La Flandre, très scrupuleuse, s'est exécutée en appliquant des examens d'entrée. C'est un non-sujet au nord du pays. En Communauté française, on a choisi le laxisme. C'est tellement plus simple : entrez, entrez, on verra plus tard, a-t-on dit aux futurs médecins. Le nombre d'étudiants a explosé et a largement dépassé le nombre de numéros Inami (distribués par le fédéral). Et l'on a "emprunté" aux années futures des numéros à tel point qu'en 2018, 1 300 médecins risquent d'être privés du précieux sésame de l'Inami. Contraint et forcé, le ministre

Marcourt (PS) a imposé, non pas un examen d'entrée (il y en a pourtant dans d'autres disciplines) mais un concours en fin de première organisé juste après la session de juin. Résultat : des étudiants harassés par des examens horriblement difficiles, ayant réussi leur session, ont échoué à ce concours et se voient recalés. Des recours sont introduits à Liège. Le Conseil d'Etat pourrait rendre un avis qui annihile tout le dispositif du concours.

Autre souci. En Flandre, on a favorisé – à raison – la médecine de "première ligne", à savoir les généralistes dont le rôle essentiel génère des bénéfiques tant médicaux que sociaux. Au Sud, tous les étudiants veulent être spécialistes. Dès lors il y a pénurie de généralistes dans de très nombreuses communes wallonnes et surnombre de spécialistes. La pagaille ! Cette situation débouche sur des dissensions communautaires qui pourraient pénaliser les futurs médecins. Pourquoi, dès lors, ne pas établir un numerus clausus, par le biais d'un examen d'entrée, en veillant aussi à revaloriser les généralistes dont on a tant besoin ?